

MINISTÈRE DE L'URBANISME
ET DU LOGEMENT

DIRECTION
DE L'URBANISME ET DES PAYSAGES

SITES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRÊTÉ

Le Ministre de l'Urbanisme
et du Logement

- VU la loi du 2 mai 1930 modifiée notamment par la loi n° 67.1174 du 28 décembre 1967 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ;
- VU les articles 4 et 5 du décret n° 69.607 du 13 juin 1969 portant application de l'article 5 de la loi modifiée du 2 mai 1930 sur la protection des sites ;
- VU le décret n° 70.288 du 31 mars 1970 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales et supérieure des sites ;
- VU les résultats de l'enquête publique ouverte en application du décret précité du 13 juin 1969 ;
- VU la délibération du 24 novembre 1981 de la commission des sites, perspectives et paysages du département de la Dordogne ;
- CONSIDERANT que le site formé par la Grotte de Sarconnat sur la commune d'Excideuil, dans le département de la Dordogne, présente, par sa valeur sur le plan esthétique et scientifique un intérêt général au sens de l'article 4 de la loi du 2 mai 1930 ;

A R R Ê T É

ARTICLE 1er - Est classé parmi les sites du département de la Dordogne l'ensemble formé sur la commune d'Excideuil par la grotte de Sarconnat correspondant aux parcelles suivantes et à leur sous-sol, conformément au plan ci-annexé :

Section AH

parcelles n° 146, 115, 82 à 87, 74 à 77, 67

Section AK

parcelles n° 44 à 50, 58 à 71, 92 à 97

Section AL

parcelles n° 58 à 60, 63

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Commissaire de la République du département de la Dordogne et au Maire de la commune d'EXCIDEUIL qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution, et aux propriétaires intéressés.

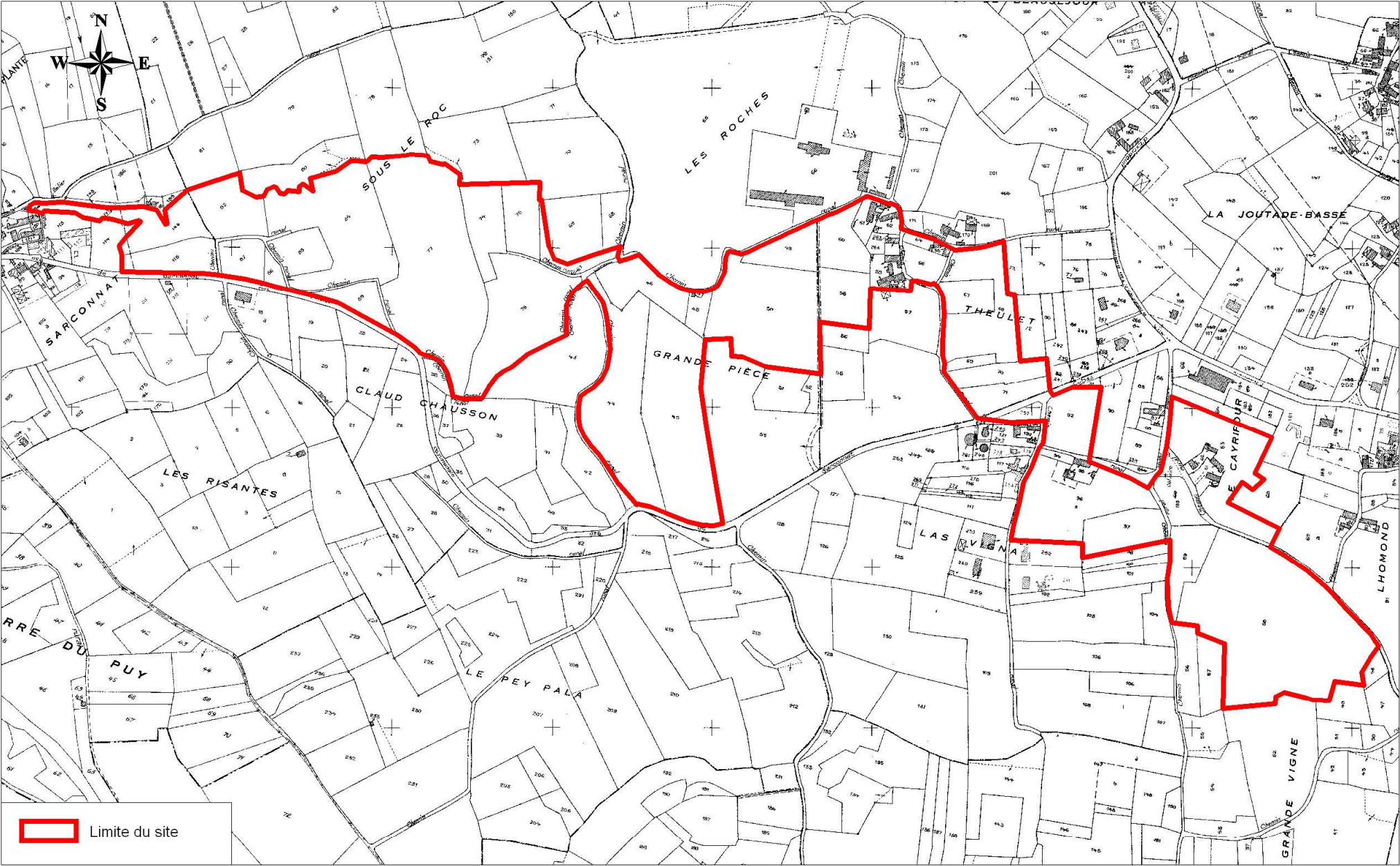
ARTICLE 3 - Le Ministre de l'Urbanisme et du Logement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Française.

Fait à PARIS, le 7 JUIL. 1982

Pour le Ministre et par délégation
Pour le Directeur de l'Urbanisme
et des Sa...
Le Chef du Service
de l'Espace et des Sites

L. CHABASON

EXCIDEUIL
Site classé : Grotte de Sarconnat



Source : BD Parcellaire - IGN 2007

